

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 23/02/2021

DELIBERATION N°2021-07 DU COMITE SYNDICAL

**INFORMATION DU COMITE SYNDICAL DU LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ET
AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES ET TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES
A LA PASSATION ET A L'EXECUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DU
PROJET « NIEVRE TRES HAUT DEBIT » - VISA**

Le comité syndical, légalement convoqué le 16 Février 2021 s'est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mardi 23/02/2021 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,
Guy Hourcabie,
Jean-François Dubois,
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar,
François Gautheron,
Nathalie Forest,

Yves Ribet,
Patrice Joly,
Jean-Charles Brochard,
Jean-Luc Gauthier,
Bertrand Couturier,
Sylvie Thomas
Jacques Mercier.

Pouvoirs :

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy Hourcabie.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

-:-:-:-:-

Cadre de référence

- + Vu le code général des collectivités territoriales et l'article L L.2122-21-1 et L.2122-22 ;
- + Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2121-1 à 6, L 2124-2, L2125-1, R2121-1 à 6, R.2124-1 à 6, R2161-1 et suivants, R2162-13 et 14 relatifs à la passation d'un accord cadre à bons de commande, par appel d'offres ouvert,
- + Vu la rapport N°7.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- ✚ De prendre note du lancement d'une procédure d'appel d'offre sans minimum sans maximum, pour la mise en place d'un accord cadre mono opérateur concernant la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'infrastructures optiques de communications électroniques, en génie civil souterrain (existants ou à créer) ainsi que sur supports aériens pour la mission «VISA»,
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à signer le marché après décision de la Commission d'appel d'offres et tous les documents nécessaires à la passation comme à l'exécution du présent marché,
- ✚ D'autoriser le prélèvement des crédits de paiement sur le budget annexe de Nièvre numérique.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Fabien BAZIN

